

Lyon, mardi 7 novembre 2023

STATUT DE L'ÉLU

Les maires ruraux de France ont participé en masse à la Convention nationale de la démocratie locale

Ce jour, mardi 7 novembre, les Maires ruraux de France ont participé la Convention nationale de la démocratie locale. Ils y ont défendu des propositions concrètes et positives indispensables pour inciter les citoyens à s'engager en 2026 dans les conseils municipaux.

Parmi ces propositions, citons :

- Créer un véritable statut de l'élu
- Reconnaître les spécificités du mandat d'élu municipal dans une commune rurale
- Augmenter le volume des droits d'absence
- Reconnaître que le maire a deux fonctions, dont l'une est d'être représentant de l'État dans sa commune, par le versement d'une somme forfaitaire au maire chaque mois, financée par l'État
- Reconnaître que le nombre d'habitants ne définit pas nécessairement la charge pesant sur les élus : prendre en compte d'autres critères pour déterminer l'indemnité
- Valoriser les acquis de l'expérience d'un mandat municipal
- Créer un label "entreprise citoyenne" qui récompenserait les structures embauchant des élus

Eric Krezel, vice-président de l'AMRF

« J'espère que cette journée entre maires fasse enfin aboutir à la création d'un STATUT DE L'ÉLU via une loi qui se décline pour tous les élus (privé, public). L'Association des maires ruraux de France y travaille depuis de nombreuses années et a largement partagé ses idées avec les ministères et le Parlement ainsi que les partenaires sociaux, via notamment la synthèse des "35 propositions" votées au congrès national le 1er octobre 2023. Il est temps de passer aux actes »

[Retrouver l'intégralité des 35 propositions ici](#)

Pour le Bureau,
Michel Fournier,
Président de l'AMRF

#democratie #macommuneestutile #maires #ruralite

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

302 rue Garibaldi - 69007 Lyon
☎ 04 37 43 39 80 ✉ amrf@amrf.fr

www.amrf.fr |   

